DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

Commission Départementale Sportive et Règlementaire
Seniors
Litiges et Contentieux

PROCÈS-VERBAL N° 6 – SAISON 2018/2019

Réunion du : **JEUDI 18 OCTOBRE 2018**

Présents : M. Alban BLANCHARD, Président de la Commission
MM. René-Paul CARTRON - Sébastien CLOUTOUR - Christian CRAIPEAU
Michel DROCHON - Christian GUIBERT - Claude JAUNET

RECTIFICATIF :
PV 5 du jeudi 4 octobre 2018
LIRE : RUBRIQUE EVOCATION
La Commission jugeant que le club ST LAURENT MALVENT a contrevenu aux dispositions règlementaires et en application des articles 171 -187.2 – 200 des Règlements de la FFF donne match perdu par pénalité à ST LAURENT MALVENT (-1 pt, 0 but) (art. 10 des Règl. Compétitions LFPL) pour en confirmer le gain à BOUPERE ST PROUANT ***(3 points, 3 buts) au lieu de 3 pts – 1 but.***

TIRAGE DES COUPES ET CHALLENGES

Tirage des :
- 4ème tour – Coupe de Vendée Seniors
- 4ème tour – Coupe de Vendée des Réserves
- 3ème tour – Challenge de Vendée Seniors
- 3ème tour – Challenge de Vendée des Réserves
- 2ème tour – Critérium de Vendée

Les rencontres se dérouleront le week-end du 28 octobre 2018.

EVOCATION

Date rencontre	N° match	Division	Rencontre (score)
07/10/2018	**410747016**	**D3 – Gr A**	**ILE D'YEU SS 1 (2) EMS SALLERTAINE 1 (1)**

Historique :
*Après vérification des feuilles de matchs, il s'avère que le joueur GROISARD Lucien - N° 410747016 – de SS ILE D'YEU, a participé à la rencontre du 07/10/2018 en D3 – Gr A : ILE D'YEU SS 1 / SALLERTAINE EMS 1 alors qu'il était en état de suspension (**Auto +3** – date d'effet : 14/05/2018 – CDD du 17/05/2018).*

Date rencontre	N° match	Division	Rencontre (score)

<u>Détail de la purge :</u> 1 match purgé en 2017/2018 le 27 mai 2018 (auto) – 2 en 2018/2019 les 09/09 et 29/09/2018, il restait donc un match à purger.
La Commission Sportive demande au club de SS ILE D'YEU de bien vouloir adresser ses explications sur la participation de M. GROISARD Lucien - N° 410747016 à la rencontre du 07/10/2018 en D3 – Gr A : ILE D'YEU SS 1 / SALLERTAINE EMS 1 - ***<u>POUR LE MARDI 2 OCTOBRE 2018.</u>***

La Commission,
Agissant sur le fondement de l'article 187.2 des RG de la FFF, décide de faire évocation.

<u>Décision :</u>

Considérant que le club ILE D'YEU SS a fourni ses explications dans les délais impartis ;

La Commission jugeant que le club ILE D'YEU SS a contrevenu aux dispositions règlementaires et en application des articles 171 -187.2 – 200 des Règlements de la FFF donne match perdu par pénalité à ILE D'YEU SS (-1 pt, 0 but) (art. 10 des Règl. Compétitions LFPL) pour en confirmer le gain à EMS SALLERTAINE 1 (3 pts – 3 buts).

Considérant suivant les dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte par pénalité de cette rencontre du 07/10/2018 libère le joueur M. GROISARD Lucien de sa suspension d'un match,
Inflige une suspension de 1 match ferme au joueur GROISARD Lucien à compter du lundi 22 octobre 2018, pour avoir évolué en état de suspension.

En application de l'article 186 et annexe 5, une amende de 100 € est infligée au club de ILE D'YEU SS

Ces présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

COURRIER ET QUESTIONS DIVERSES

Pris connaissance des courriers et des mails. Réponse sera faite.

Bien utiliser la messagerie club. Tout courriel personnel n'aura pas de réponse.

En raison du match de Coupe des Pays de Loire ST GEORGES DE MONTAIGU – LE CELLIER MAUVES à rejouer le Dimanche 21 Octobre 2018, le match ST GEORGES DE MONTAIGU – ST DENIS LA CHEVASSE prévu ce Dimanche 21 Octobre 2018 est reporté au JEUDI 1er NOVEMBRE 2018, à 15 heures.

<u>Prochaine réunion :</u> Mardi 6 Novembre 2018 à 18H30

<u>Tirage public :</u> Coupe de Vendée des Réserves – à 19H30

Le Président de la Commission, Alban BLANCHARD

Le Secrétaire de Séance, Christian CRAIPEAU